

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels
et au folklore**

Dix-huitième session
Genève, 9 – 13 mai 2011

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL CONFORMEMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL
CONSULTATIF**

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :
"Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :
 - i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
 - ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
 - iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
 - iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10;
 - v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."
2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la dix-huitième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.
3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, et compte tenu des recommandations a), b), c.iii) et c.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.
4. En outre, le Directeur général prendra les décisions recommandées conformément aux recommandations c.i) et c.ii) adoptées par le Conseil consultatif, compte tenu des ressources qui seront disponibles dans le Fonds après la clôture de toutes les dépenses concernant les groupes de travail intersessions relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.
5. Le Directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L'annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa dix-huitième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa dixième réunion du 9 au 13 mai 2011 sous la présidence de M. Vladimir YOSSFIOV, membre d'office, en marge de la dix-huitième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/18/INF/4 en date du 29 mars 2011, distribuée avant l'ouverture de la dix-huitième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 22 813,99 francs suisses à la même date. De plus, le Conseil consultatif a été informé par le Secrétariat de l'OMPI du désistement, à la dernière minute, de M. Nadir ADILOV, qui avait été admis à bénéficier du fonds pour la dix-huitième session du comité. Un montant de 4322 francs suisses avait été versé pour sa participation à ladite session, selon la note d'information WIPO/GRTKF/IC/18/INF/4.
4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 28 candidats provenant de six régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/18/INF/4 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
 - i) la future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : dix-neuvième session du comité intergouvernemental ;
 - ii) les demandeurs qui, de l'avis du Conseil consultatif, devraient bénéficier d'une assistance pour cette session et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (cinq demandeurs, par ordre alphabétique)

M. Nadir ADILOV

M. Albert DETERVILLE

Mme Kathy HODGSON-SMITH

M. Joseph OLESARIOYO

M. Ngwang SONAM SHERPA

- iii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour la dix-neuvième session du comité et pour lesquels des fonds pourraient ne pas être disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (un demandeur)

Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT

- iv) les demandeurs dont la demande de participation a été rejetée : (par ordre alphabétique)

Mme Patricia ADJEI

M. Priya Siddhartha ASHOK

Mme Christine Verdin CONNOR
Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA
M. Fortunato ESCOBAR MAMANI
Mme Fawsia Yousif GLALELDIN
M. Preston HARDISON
M. Hassan ID BALKASSM
Mme William Ernest KIVUYO
Mme Jackline KURARU
M. Arnold Christopher LAISSER
Mme Irene LESHORE
Mme Jane Naini MERIWAS
Mme Thaisa OLIVEIRA PINHEIRO
M. Jean PIPITE
M. Stephen RWAGWERI
M. Charles SALIL KIPLANGAT
M. Lakshmikanta SINGH
Mme Marcia STEWART
Mme Polina SHULBAEVA
M. Santos TZORIN JULAJUJ
M. Miguel Antonio VALBUENA GUAURIYU

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WIPO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 11 mai 2011

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Vladimir YOSSIFOV, consultant, Mission permanente de la Bulgarie à Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé] et, par ordre alphabétique :

Mme Nina S DJAJAPRAWIRA, conseillère, Mission permanente de l'Indonésie [absente]

M. Martin GIRSBERGER, chef, Division droit et affaires internationales, Institut fédéral de la Propriété intellectuelle (Suisse) [signé]

M. Juan Carlos JINTIACH, Coordination des organisations autochtones du Bassin de l'Amazone [signé]

M. Mandixole MATROOS, Mission permanente de l'Afrique du Sud [signé]

Mme Ali Aii SHATU, MBOSCUDA [signé]

M. John T. SOLBAKK, SamiKopijja [signé]

M. Emin TEYMUROV, Attaché, Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan [signé]

Mme Zereth del Carmen TORRES MÉNDEZ, juriste chargée des négociations, Division négociations commerciales internationales, Ministère du commerce et de l'industrie (Panama) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]